

(1)

(N° 188.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 MAI 1870.

Crédit supplémentaire de fr. 128,550-67 au Ministère des Travaux Publics (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. DESCAMPS.

MESSIEURS,

Le projet de loi qui vous est soumis a pour objet d'allouer au Département des Travaux Publics un crédit supplémentaire de fr. 128,550-67, destiné à solder une dépense de même importance provenant du règlement de transactions partielles intervenues entre le Gouvernement et les victimes de l'accident arrivé à Boussu, le 27 janvier 1868.

Les 1^{re}, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e sections ont adopté le projet sans observation.

La 2^e section, après avoir examiné le détail des indemnités accordées, soit par les tribunaux, soit à la suite de transactions, par l'administration, estime qu'il y a lieu de voter le crédit demandé, en regrettant toutefois que plusieurs des indemnités ne soient fixées que provisoirement.

La section centrale approuve le projet et a l'honneur d'en proposer l'adoption à la Chambre.

Le Rapporteur,

J. DESCAMPS.

Le Président,

P. VANHUMBÉECK.

(1) Projet de loi, n° 175.

(2) La section centrale, présidée par M. VANHUMBÉECK, était composée de MM. DESCAMPS, HAGEMANS, VANDER DONCKT, VISART, T'SERSTEVENS et DEWANDRE.